

Envoyé en préfecture le 23/01/2015

Reçu en préfecture le 23/01/2015

Affiché le

EXTRAIT DU

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
Canton de SAINT JEAN-DE-BOURNAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2015-06

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 4

Votants : 13

L'an deux mil quinze

Le 19 janvier à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ

s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,

Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation, 15 janvier 2015

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (SERVICE LIVRES ET LECTURE) POUR LA TRANSFORMATION D'UN BÂTIMENT PUBLIC EN MEDIATHEQUE

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD, Bruno BESANÇON, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

EXCUSES : Jean-Michel PIDOLOT, Arnaud DUCELIER FAUVY, Michel PERRET, Fabien ORCEL, Florence MANDON

ABSENT : Erwan BRACCHI

POUVOIRS : Michel PERRET donne pouvoir à Jean-Michel DREVET, Arnaud DUCELIER FAUVY donne pouvoir à Jean-Michel DREVET, Fabien ORCEL donne pouvoir à Benoist CHAMARAUD, Jean-Michel PIDOLOT donne pouvoir à Pascale CHOTEL.

Sylvie SABATIER a été élue secrétaire de séance.

Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment mairie-ancienne école, il est prévu la transformation d'une partie du bâtiment en médiathèque d'une superficie d'au moins 120 m².

La bibliothécaire professionnelle aura à sa disposition un équipement moderne et fonctionnel.

Afin de bénéficier du concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques publique le maire propose de demander l'aide de l'Etat service livres et lecture.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité le maire à demander l'aide de l'Etat, service livres et lecture et à signer les documents afférents.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité et affiché

Certifié exécutoire

Fait à TRAMOLÉ le 19/1/15